



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021**

Conseillers Municipaux 14 - Présents 11

Date de convocation : 16 février 2021

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Charles CATHALA, Nicolas SOURD, Ingrid NUIJTEN, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Marie PECH, Jean Paul BRU, Ingrid VOLLEREAU, Stéphanie MAZAROTTI, Rémi HERPIN.

ABSENTE REPRESENTÉE : Hervé RIVAT procuration à Gérard DAUZAT

ABSENTS : Philippe GRENIER, Eric LAPIERRE.

SECRÉTAIRE : Catherine CAMBRIELS

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Pacte de gouvernance établi par le Grand Narbonne.

Le Pacte de gouvernance précise la construction du processus décisionnel en définissant le rôle et le fonctionnement des différentes instances du Grand Narbonne en garantissant une bonne articulation et une complémentarité entre la Communauté d'Agglomération et ses communes, dans le respect de leurs rôles et de leurs spécificités respectifs.

Ce Pacte approfondit et améliore les grands principes de la relation entre le Grand Narbonne et les communes qui la composent.

Le Conseil Municipal approuve le de Pacte de Gouvernance établi par le Grand Narbonne.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire rappelle que les bâtiments communaux sont producteurs de déchets non soumis à la Taxe sur les Ordures Ménagères. Les dépôts que nous effectuons en déchèterie sont donc assujettis à la Redevance Spéciale. Pour l'année 2019 son montant est de 3 256.56 €. Madame le Maire demande l'autorisation de régler cette somme et de signer la convention qui règlemente nos dépôts en déchèterie.

Le Conseil Municipal approuve la convention règlementant nos dépôts en déchèterie et autorise Madame le Maire à payer la redevance Spéciale pour un montant de 3 256.56 €.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de construction d'un atelier technique municipal nécessite l'intervention d'un coordonnateur de sécurité de chantier. Elle propose de choisir un coordonnateur de sécurité de chantier et fait part des trois propositions reçues.

Elle présente les propositions de :

Cabinet FERRANDO-MATEILLE pour un montant de 1 550 € HT ;

Bureau Véritas pour un montant de 2050 € H.T.

Technibat et Associés pour un montant de 1 925 € H.T.

Le Conseil Municipal opte pour le cabinet FERRANDO-MATEILLE pour coordonner la sécurité du chantier pour les travaux de construction du hangar technique municipal

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe chaque année au dispositif de la Tempora proposé par le Grand Narbonne. Elle indique que le spectacle est prévu le jeudi 05 août 2021. Après avoir lu la convention, elle demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Grand Narbonne pour l'organisation de ce spectacle

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Sainte Valière s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours du groupement des sociétés BDLi et Predict-Services, en concertation avec les services du Conseil Général de l'Aude, du Conseil Régional, de la Préfecture (Sécurité Civile), du SDIS, de la gendarmerie, de la DDTM et de l'ensemble des acteurs locaux, afin de garantir son efficacité.

Le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde et définit la mise en place des membres de la cellule de crise.

VOTE : à l'unanimité

* * *

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention du Groupe ELABOR qui énonce les modalités de reprise des concessions abandonnées au cimetière communal.

Le Conseil Municipal après avoir étudié les documents, accepte la signature par Madame le Maire de la convention.

* * *

Madame le Maire présente à l'assemblée le dossier de police municipale intercommunale.

Le Conseil Municipal décide de nommer M. BRU Jean-Paul et M. DAUZAT Gérard référents en ce qui concerne cette affaire.

* * *

La séance est levée à 20 H 15

Sainte Valière, le 25 février 2021

Le Maire

Viviane DURAND



